Travail.Suisse

IV-Allianz
Alliance AI
Alleanza AI

CONFÉRENCE DE PRESSE DU 19.11.2026

Créer et préserver des emplois pour les personnes en situation de handicap

Intervention d'Edith Siegenthaler, directrice & responsable de la politique sociale chez Travail.Suisse

Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, fait également partie de l'Alliance AI. Pour les salarié·e·s, l'AI est un régime social essentiel. L'AI protège les travailleurs et travailleuses. Elle veille à éviter qu'une invalidité ne plonge les personnes concernées dans la pauvreté et à ce que ses conséquences soient atténues. Cette protection est essentielle pour les salarié·e·s. Un accident ou une maladie grave entraînant une incapacité de travail peut toucher n'importe qui. C'est pourquoi il est important que l'AI protège l'ensemble des salarié·e·s.

Chez Travail.Suisse, nous voulons que les travailleuses et travailleurs soient autonomes. Pour cela, il faut des emplois adaptés. Et il faut des employeurs prêts à embaucher des personnes atteintes dans leur santé. À cette fin, il est nécessaire de renforcer la santé des salarié·e·s. Actuellement, nous constatons malheureusement le contraire. Les contraintes au travail augmentent. Le stress et l'épuisement s'intensifient. De plus en plus de salarié·e·s tombent malades. Et cela se reflète in fine dans les chiffres de l'AI. De plus en plus de personnes doivent recourir à une rente AI en raison d'une maladie psychique.

Lorsqu'une travailleuse ou un travailleur tombe malade, c'est l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie qui en est informée en premier lieu. Or, il existe d'importantes lacunes dans ce domaine. Toutes les entreprises ne disposent pas d'une assurance d'indemnités journalières en cas de maladie, celle-ci n'étant pas obligatoire. Certaines entreprises ont conclu des contrats dans lesquels les assurances d'indemnités journalières en cas de maladie ne prennent en charge les coûts qu'après plusieurs mois et n'interviennent qu'à ce moment-là. Ces assurances n'ont ni pour mission ni aucune incitation à réintégrer rapidement les salarié·e·s sur le marché du travail, ni à prendre contact avec les employeurs chez lesquels les cas de maladie se multiplient. Au contraire : elles peuvent répercuter les coûts sous forme d'augmentations de primes. Il est donc urgent de mettre en place une assurance d'indemnités journalières en cas de maladie qui couvre l'ensemble du territoire et soit dotée d'une mission de prévention claire.

Toute personne ayant été malade pendant une période prolongée doit avoir la possibilité de réintégrer progressivement le monde du travail. Or, les travailleurs et travailleuses dépendent aujourd'hui de la bonne volonté des employeurs. De nombreuses entreprises considèrent comme un risque le fait d'employer une personne malade. Les

employeurs y voient des risques, parce que le poste de travail et l'organisation du travail nécessitent d'être adaptés, et que la direction ainsi que l'équipe doivent apprendre à gérer cette situation. Une majorité d'employeurs considère en outre qu'employer une personne malade représente un risque financier. Et cela, malheureusement, à juste titre : quiconque embauche une personne présentant des antécédents médicaux doit en effet s'attendre à une hausse de ses primes d'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie. C'est pourquoi une meilleure répartition des risques est nécessaire au sein d'une assurance d'indemnités journalières de droit public.

D'autre part, l'intégration des personnes en situation de handicap dans la vie active continue de se heurter à de nombreux obstacles. Ainsi, l'indice d'inclusion 2026 montre que les personnes concernées perçoivent comme faible la volonté des entreprises d'embaucher des personnes en situation de handicap. De plus, selon cet indice, il manque des postes adaptés. Une personne vivant par exemple avec un handicap de l'ouïe, de la vue ou de la mobilité a besoin d'un emploi qui lui permette de composer avec ces handicaps. Dans de nombreux cas, de simples aménagements peuvent faciliter l'intégration sans difficulté. Mais il faut des employeurs prêts à prendre en compte la personne et son handicap. Les employeurs ont le devoir de créer et de préserver des postes adaptés afin que chacun·e puisse participer au marché du travail. Afin de permettre aux travailleuses et travailleurs d'être autonomes.

Pour y parvenir, il faut une AI forte qui veuille et puisse s'occuper de la réadaptation des salarié·e·s. Et il faut une AI qui, en fin de compte, soutienne les personnes concernées lorsqu'il ne leur est plus possible, pour des raisons de santé, d'exercer une activité lucrative. C'est en ce sens que Travail.Suisse s'engagera dans le cadre de la réforme de l'AI.